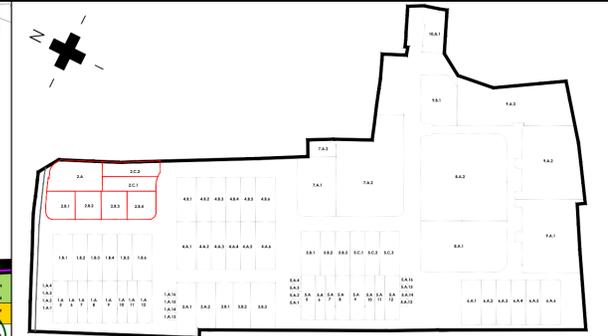
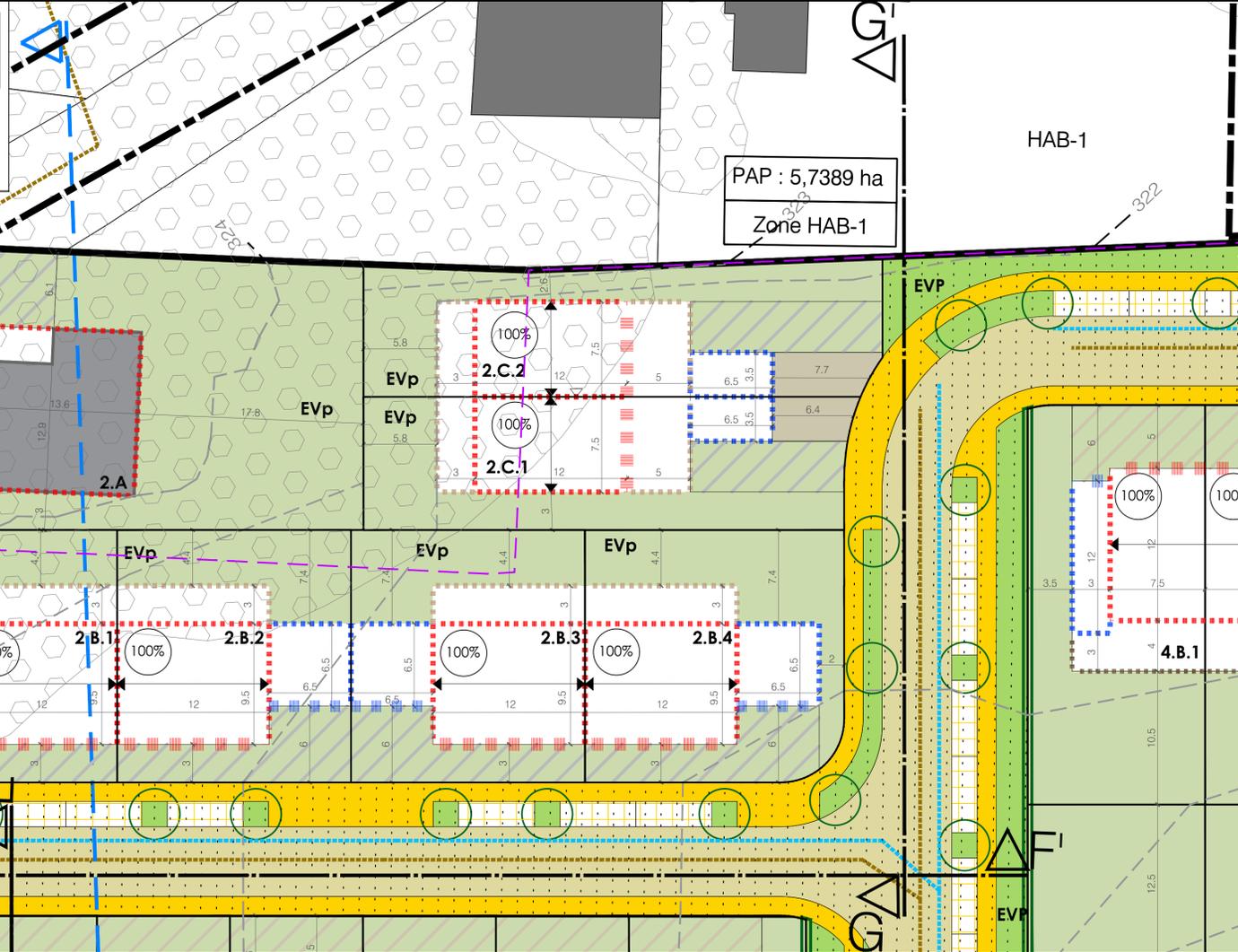


LOT 2.A	8,06			
/	160,86	/	460,64	
284,30	1-mj	/	1-u	
12(40°)hc-7,5	/	11+1c	+1S	

LOT 2.B.1	4,02			
/	162,25	/	367,45	
244,30	1-mj	/	1-u	
12(40°)hc-7,5	/	11+1c	+1S	

LOT 2.B.2	3,67			
/	162,25	/	367,45	
240,81	1-mj	/	1-u	
12(40°)hc-7,5	/	11+1c	+1S	

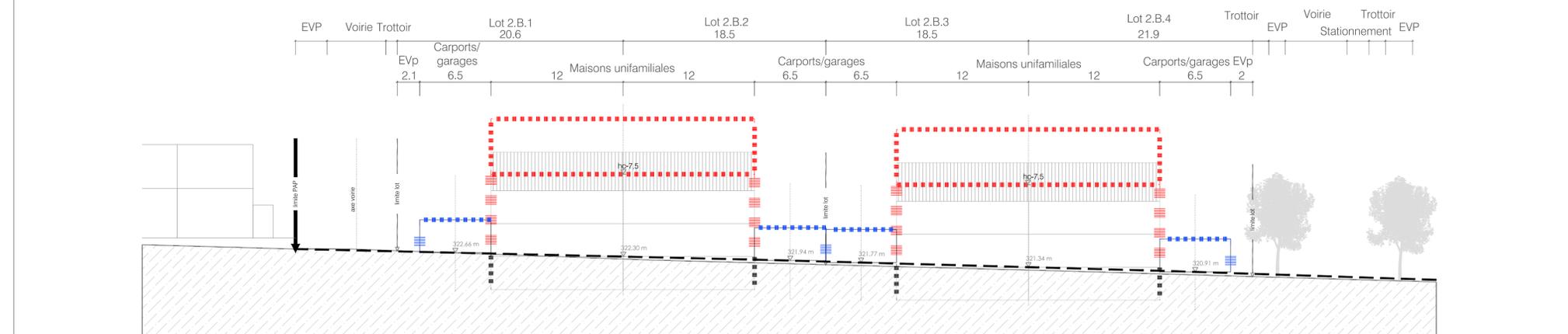
LOT 2.B.3	3,67			
/	162,25	/	367,45	
240,81	1-mj	/	1-u	
12(40°)hc-7,5	/	11+1c	+1S	



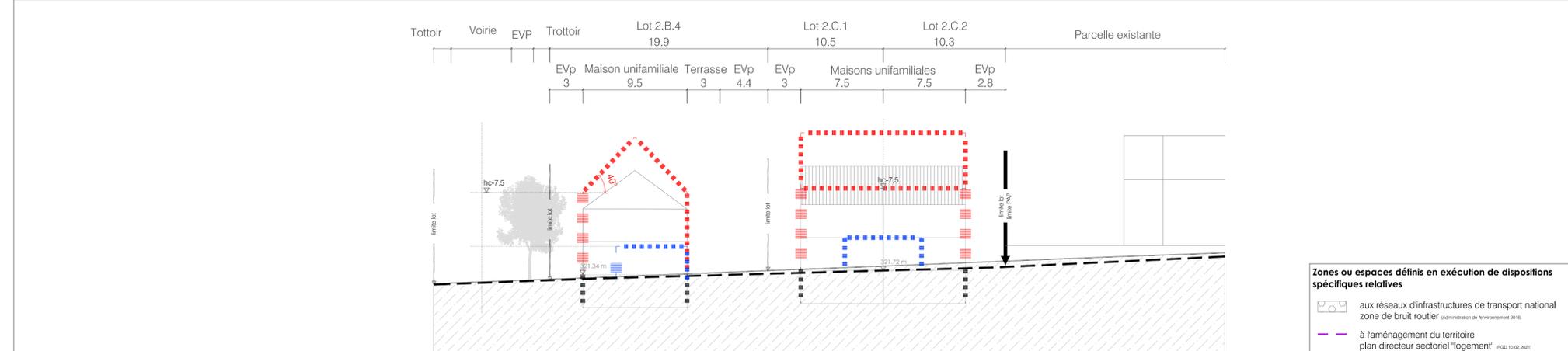
LEGENDE-TYPE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER SELON LE RGD DU 08.03.2017

- Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot**
- | | | | |
|-----------------------------------|-------|-------|-----------------------------------|
| LOT / ILOT | min. | max. | surface du lot / de l'ilot [ares] |
| surface d'emprise au sol [m²] | min. | max. | surface constructible brute [m²] |
| surface de scellement du sol [m²] | max. | xxxxx | type et nombre de logements |
| type de toiture | xxxxx | min. | nombre de niveaux |
- type, disposition et nombre des constructions : hauteur des constructions [m]
- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
- délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
- terrain existant
 - terrain remodelé
- Nombre de niveaux**
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 - +1.2...R nombre d'étages en retrait
 - +1.2...C nombre de niveaux sous combles
 - +1.2...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions**
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
 - ho-x hauteur à l'acrotère de x mètres
 - hf-x hauteur au faîte de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions**
- oc constructions en ordre contigu
 - onc constructions en ordre non contigu
 - x-mi x maisons isolées
 - x-mj x maisons jumelées
 - x-mb x maisons en bande
- Types et nombres de logements**
- x-u x logements de type unifamilial
 - x-b x logements de type bifamilial
 - x-c x logements de type collectif
- Formes de toiture**
- tp toiture plate
 - tx (y<=x%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - ← orientation du faîte
- Gabarit des immeubles (plan / coupes)**
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 - limites de surfaces constructibles pour avant-corps
- Délimitation des lots / ilots**
- lot projeté
 - ilot projeté (voir "Zoom sur lots/ilots E 2500e")
 - terrains cédés au domaine public communal
- Degré de mixité des fonctions**
- min x% % minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
 - XS-Y% % minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
 - x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics**
- EVP espace vert privé
 - EVP espace vert public
 - ADJ aire de jeux ouverte au public
 - espace extérieur pouvant être scellé
 - voie de circulation motorisée
 - espace pouvant être dédié au stationnement
 - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 - voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murets**
- arbre à moyenne ou haute tige projeté
 - arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 - haie projetée
 - haie à conserver
 - muret projeté
 - muret à conserver
- Servitudes**
- servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
 - élément bâti ou naturel à sauvegarder
- Infrastructures techniques**
- rétention à ciel ouvert pour eau pluviale (projetée)
 - canalisation pour eaux pluviales (projetée)
 - canalisation pour eaux usées (projetée)
 - fossé ouvert pour eaux pluviales (projeté)
- 2. Eléments complémentaires à la légende-type selon règlement Grand-Ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- accès / sortie parking souterrain
 - espace vert privé pouvant être partiellement scellé (EVps)
 - zone résidentielle devant comprendre au moins quatre arbres d'alignement
 - zone d'arbres à moyenne ou haute tige à conserver
 - élément bâti existant (à titre indicatif)
 - terrain coupé (coupes)
 - terrain existant (coupes)
 - terrain remodelé (coupes)
 - toitures et constructions à titre indicatif (coupes)
 - limites de surfaces constructibles pour terrasses
 - zone de protection des eaux souterraines
 - localisation des coupes
 - rétention souterraine pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux pluviales hors périmètre (projetée)

Coupe F-F' E 12500e



Coupe G-G' E 12500e



WW+ sàrl
Rue de l'Usine 53 T +352 261 776 esch@wwplus.lu
L-4340 Esch/Alzette F +352 261 776 269 wwplus.lu

[Modification ponctuelle non coordonnée]

Signature Maître d'ouvrage

Signature Ingénieur d'Etat

PROJET

URB_23_001 MoPo PAP An den Steng

Rue du Luxembourg

Contem

BAUHER

SNHBM

2b, rue Kalchesbruck

Luxembourg

01 21/11/2023

Plan n° 1

URB_23_001_PAP_01_Pdm.dwg

A1 CHM

Partie graphique: Plan et coupes 1:250

Scale